



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le vendredi 5 mai 2006 à 15 h 00 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, mesdames et messieurs les conseillers-ères Frank Thérien, André Laframboise, Alain Riel, Alain Pilon, Patrice Martin, Pierre Philion, Denise Laferrière, Simon Racine, Denis Tassé, Luc Angers, Joseph De Sylva, Richard Côté, Aurèle Desjardins, Yvon Boucher et Luc Montreuil formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le conseiller Patrice Martin.

Sont également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Sont absentes mesdames les conseillères Louise Poirier et Jocelyne Houle.

L'avis de convocation ainsi que ses certificats de livraison sont déposés sur la table du conseil.

CM-2006-370 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée

CM-2006-371 AUTORISER LE TRÉSORIER À PUISER À MÊME LE FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX DE L'EX-VILLE DE HULL LE MONTANT DE 43 804,07 \$ - SOUMISSION 2006 SP 003 - DIVERS FOURNISSEURS - STRUCTURES DE JEUX POUR DIVERS PARCS - SERVICE D'INGÉNIERIE - 382 880,42 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a reçu des soumissions pour le remplacement de structures de jeux pour divers parcs;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro CM-2004-831, une somme de 2 234 000 \$ a été répartie également entre les cinq districts électoraux du secteur de Hull afin d'être utilisée à des travaux d'immobilisations dans le secteur de Hull;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire utiliser le fonds de parcs et terrains de jeux de l'ex-Ville de Hull au montant de 43 804,07 \$ pour réaliser uniquement les structures au parc du Méridien situé dans le district électoral de Val-Tétreau :

**II EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALAIN RIEL**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2006-617 en date du 3 mai 2006, ce conseil adjuge les contrats aux firmes suivantes, pour la fourniture et l'installation de structures de jeux aux parcs indiqués ci-dessous, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 20 février 2006, et ce, étant les soumissions conformes ayant obtenu pour chacun des parcs, le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2003-1411.

Parc Tibérius et Parc Gendron :

Équipement récréatif Jambette inc., 700, rue Des Calfats, Lévis, Québec, G6V 9E6, au montant total de 57 724,18 \$ incluant les taxes.

Parc Jardins-Lavigne :

Marlin Multi-Jeux, 1808, rue Haewood, Vaudreuil-Dorion, Québec, J7V 8P2, au montant total de 39 847,17 \$ incluant les taxes.

Parc des Ormes, Parc Marengère, Parc l'Oiseau-Bleu et Parc du Méridien :

Les Industries Simexco inc., 1709, Montée Sainte-Julie, Sainte-Julie, Québec, J3E 1Y2, au montant total de 201 980,58 \$ incluant les taxes.

Parc Laflèche :

Tessier Récréo-Parc inc., 825, rue Théophile-Saint-Laurent, Nicolet, Québec, J3T 1A1, au montant total de 21 494,33 \$ incluant les taxes.

Parc Hector-Aubin :

Techsport inc., 4994, route 125, Rawdon, Québec, J0K 1S0, au montant total de 29 691,40 \$ incluant les taxes.

Parc du Ruisseau :

ABC Récréation Itée, 1391, rue Poirier, Mascouche, Québec, J7L 1V5, au montant de 32 142,76 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le fonds de parcs et terrains de jeux de l'ex-Ville de Hull le montant de 43 804,07 \$ afin de financer le remplacement de structures de jeux au parc du Méridien, district électoral de Val-Tétreau.

De plus, le trésorier est autorisé à ajuster les montants prévus à la résolution numéro CM-2004-831 pour considérer l'utilisation exclusive de fonds de parcs de l'ex-Ville de Hull à l'aménagement du parc du Méridien, situé dans le district électoral de Val-Tétreau et à faire les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin au montant total de 382 880,42 \$ incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<u>POSTE</u>	<u>MONTANT</u>	<u>DESCRIPTION</u>
06-30273-009	34 201,57 \$	Fonds des règlements d'emprunt // Aménagement et réfection de parcs - 2005 - Parc Tibérius
06-30273-001	37 422,22 \$	Fonds des règlements d'emprunt // Aménagement et réfection de parcs - 2005 - Parc Jardins-Lavigne
06-30273-010	50 000,00 \$	Fonds des règlements d'emprunt // Aménagement et réfection de parcs - 2005 - Parc des Ormes
18-60020-001	8 223,71 \$	Structure de jeux - Parc des Ormes
18-40031-007	61 040,42 \$	Dépense FDI - Travaux d'immobilisations – District électoral de Val-Tétreau – Parc du Méridien – Structure de jeux

18-40020-001	20 186,26 \$	Dépense FDI - Travaux d'immobilisations - District des Promenades - Parc Laflèche
18-40022-004	3 526,82 \$	Dépense FDI - Travaux d'immobilisations – District électoral de Bellevue - Parc Hector-Aubin
06-30273-012	24 357,67 \$	Fonds des règlements d'emprunt // Aménagement et réfection de parcs - 2005 - Parc Hector-Aubin
06-30273-013	40 375,95 \$	Fonds des règlements d'emprunt // Aménagement et réfection de parcs - 2005 - Parc Marengère
06-30273-014	30 048,70 \$	Fonds des règlements d'emprunt // Aménagement et réfection de parcs - 2005 – Parc de l'Oiseau-Bleu
06-30273-015	30 186,67 \$	Fonds des règlements d'emprunt // Aménagement et réfection de parcs - 2005 – Parc du Ruisseau
06-30273-016	20 009,72 \$	Fonds des règlements d'emprunt // Aménagement et réfection de parcs - 2005 – Parc Gendron
04-13493	23 300,71 \$	TPS à recevoir – Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71486-692	8 223,71 \$		Louise Poirier – District de l'Orée du Parc – Aménagement // Équip. non-capitalisable
03-10110		8 223,71 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin. // Équip. non-capitalisable
06-30273-014	1 975,95 \$		Aménagement et réfection de parcs - 2005 // Parc de l'Oiseau-Bleu
06-30273-013		1 975,95 \$	Aménagement et réfection de parcs - 2005 // Parc Marengère
18-40031-001	61 040,42 \$		Travaux d'immobilisations – District de Val-Tétreau // à venir
18-40031-007		61 040,42 \$	Travaux d'immobilisations – District de Val-Tétreau // Parc du Méridien -Structure de jeux
06-30273-001	24 357,67 \$		Aménagement et réfection de parcs - 2005 // Parc Jardins-Lavigne
06-30273-012		24 357,67 \$	Aménagement et réfection de parcs - 2005 // Parc Hector-Aubin

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} mai 2006.

Adopté

CM-2006-372

**AMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER -
PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COMMISSION DE LA CAPITALE
NATIONALE - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et la Commission de la capitale nationale sont liées depuis 1995 par un protocole d'entente relatif à l'aménagement du projet connu sous le nom de « la promenade des Draveurs » dans le secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, à l'est du pont Lady-Aberdeen, entre ce dernier et la rue Saint-Louis;

CONSIDÉRANT QUE le contexte de planification a évolué depuis 1995 et qu'en conséquence, ledit protocole est sujet à renouvellement, et ce, avant la fin du mois d'avril 2006, date d'échéance de ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et la Commission de la capitale nationale, à cet effet, ont achevé conjointement l'étude de mise à jour du concept d'aménagement dont le mandat a été confié à la firme de consultants Del Degan, Massé et associés;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de cette étude conjointe doivent servir de base à une nouvelle entente entre les deux parties;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a été consulté sur le concept proposé par la firme de consultants Del Degan, Massé et associés le 12 décembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE la Ville conjointement avec la Commission de la capitale nationale a soumis le concept révisé à une activité de participation citoyenne le 21 février 2006 et qu'il a été ajusté en conséquence :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS TASSÉ
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SIMON RACINE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte :

- le concept révisé de l'aménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier élaboré en avril 2006 par la firme de consultants Del Degan, Massé et associés;
- le projet de protocole d'entente révisé entre la Ville et la Commission de la capitale nationale sur la base du concept révisé établi conjointement par les deux parties.

Il est entendu que ce protocole d'entente doit recevoir, pour être effectif, les approbations supérieures requises respectivement par les deux parties, à savoir notamment les autorisations du Conseil du Trésor du Canada / Gouverneure générale en conseil ainsi que du gouvernement du Québec.

De plus, le trésorier est autorisé à préparer le règlement d'emprunt pour la réalisation du projet. La signature du protocole d'entente est assujettie à l'adoption dudit règlement d'emprunt ainsi qu'à son approbation par les autorités compétentes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer ladite entente aux fins de la présente.

Adoptée

Monsieur le conseiller Alain Pilon prend son siège.

CM-2006-373

**PROJET PILOTE - LOCATION DU MARCHÉ PUBLIC DE LA RUE NOTRE-DAME
- 6 MAI AU 31 DÉCEMBRE 2006 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP
- AURÉLE DESJARDINS**

CONSIDÉRANT QUE l'environnement de la rue Notre-Dame et son activité commerciale font partie des quartiers ciblés dans la stratégie municipale de revitalisation des vieux quartiers;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau vient de terminer une première phase d'importants travaux de rénovation au marché public de la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau s'est associée à la Coopérative de Développement Économique Communautaire de Gatineau pour structurer un projet de relance des activités maraîchères jumelé à un projet d'économie sociale et d'un programme d'animation de ce marché;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau veut favoriser un projet pilote et soumet une proposition pour occuper la surface complète du marché public du 6 mai jusqu'au 31 décembre 2006;

CONSIDÉRANT QUE la clause 7.1.1 de la politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers prévoit que la location d'un immeuble municipal, tel que proposé par l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau, doit se faire par appel de proposition:

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER YVON BOUCHER**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2006-645 en date du 5 mai 2006, ce conseil :

- surseoit à l'application de la politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers;
- loue, pour la somme nominale de 1 \$, le marché public de la rue Notre-Dame à l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau pour la période du 6 mai au 31 décembre 2006;
- approuve le projet de bail à intervenir entre la Ville et l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau;
- accorde une subvention de 28 870 \$ à l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau pour aider à couvrir les différents coûts d'opération, tels que frais d'entretien, d'énergie, de nettoyage des lieux et autres spécifiés à l'article 3.2 – Coûts d'opération, du projet de bail à intervenir;
- autorise le trésorier à verser la somme octroyée sur présentation des pièces justificatives préparées par le Service d'urbanisme;
- autorise le trésorier à puiser à même les imprévus la somme de 28 870 \$ afin de financer la subvention accordée dans la présente résolution;
- autorise le Service d'évaluation et des transactions immobilières à procéder immédiatement à un appel de propositions conformément à la politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers pour la location du marché public Notre-Dame à compter du 1^{er} janvier 2007.

Le locataire s'engage à respecter toutes les clauses relatives aux assurances faisant partie intégrante du bail de location.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le bail.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
61400-972-51338	28 870 \$	Programmes et projets de développement // Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99900-999	28 870 \$		Imprévis // Autres
61400-972		28 870 \$	Programmes et projets de développement // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2006.

Adoptée

CM-2006-374 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD CÔTÉ
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la présente séance à 15 h 15.

Adoptée

PATRICE MARTIN
Conseiller et président
Conseil municipal

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier